



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Salon de tatouage et reprise d'activité

Question écrite n° 38215

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des salons de tatouages et de *piercings*. Depuis le début de l'épidémie de la covid-19, les salons de tatouages ont connu trois fermetures mettant en péril leur activité. Déjà impactés par des surcoûts non prévus, principalement liés aux mesures de protection sanitaire supplémentaires à mettre en œuvre et au poids des charges fixes sans même pouvoir exercer, ces professionnels enregistrent des pertes financières sèches liées aux produits périssables tels que les encres ou les aiguilles qui ont une date limite d'utilisation courte. Afin de pouvoir exercer, ils doivent répondre aux exigences d'une formation très stricte aux conditions d'hygiène validée par l'Agence régionale de santé qui implique notamment la mise en place d'un traitement spécifique des déchets liés aux activités de soins à risques infectieux et assimilés, dont le coût annuel est fixe, peu importe la quantité de déchets. En parallèle, leur statut, dont le code NAF correspond à celui des fleuristes ou encore des toiletteurs pour chien (qui sont autorisés à exercer), ne semble pas correspondre aux spécificités de leur pratique. Par ailleurs, le protocole sanitaire suivi par les salons de tatouages et *piercings* est aussi strict que celui suivi par les professionnels de santé. Avant même les fermetures liées aux mesures sanitaires, les salons de tatouages ont en effet mis en place un protocole renforcé avec de nouvelles précautions pour le client, la limitation des contacts et le renforcement des règles d'hygiène et de salubrité. Leur capacité d'accueil dans leur commerce reste en moyenne de 2 à 3 personnes par jour et sur rendez-vous uniquement. Tous ces éléments leur garantissent d'éviter la propagation ou la transmission de la covid-19. Malheureusement, les contraintes supplémentaires pèsent déjà lourdement sur leur budget, alors même que les perspectives de reconfinement restent floues. C'est pourquoi il lui demande s'il serait possible de permettre la reprise immédiate de leur activité dans des conditions extrêmement strictes et quels financements ou dispositifs sont prévus afin de soutenir les professionnels des salons de tatouages et *piercings* dans l'effort financier qu'ils doivent fournir pour garantir le renforcement de la sécurité sanitaire de leurs clients et de leurs employés, mais aussi pour les surcoûts liés à la perte sèche des produits périssables.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38215

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3364

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)